

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT



Sur la commune de **MORNAS** (84550),  
70 Grand Rue,  
Dans une maison de village ancienne  
en copropriété  
cadastrée **Section H n° 177 et n° 178**  
d'une contenance totale de 3a66ca,

Ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété reçu le 24/11/2011 aux minutes de Maître Jean Paul MONTAGNIER, notaire à Camaret, publié au Service de la Publicité Foncière d'Orange le 13/12/2011, volume 2011P n° 4930.

### Le LOT NUMERO UN (1)

Un appartement à usage d'habitation de 43.7 m<sup>2</sup>  
situé au rez-de-chaussée du bâtiment.

Et le 117/1.000èmes des parties communes générales.

### Le LOT NUMERO SEPT (7)

Une cave située au rez-de-chaussée du bâtiment.

Et le 8/1.000èmes des parties communes générales.

**Mise à prix : 14.700,00 €**  
**(Quatorze mille sept cents euros)**



**VISITE : LE MARDI 21 SEPTEMBRE 2021 DE 11H00 A 12H00 SUR PLACE,**  
effectuée par la SCP MAZE BAUDE, huissier de justice à Orange, (Tél. : 04 90 34 02 50).

**L'ADJUDICATION** aura lieu le **MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 à 10H30** au  
Palais de Justice de Carpentras (84200), 52 place du Général de Gaulle, à l'audience des  
saisies immobilières du Juge de l'exécution.

### Description :

Le LOT UN : Un appartement de 43.7 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée du bâtiment  
comprenant : cuisine-salle à manger, salon avec mezzanine, salle de bains, wc.

Le LOT SEPT : Une cave voutée en pierre de 17.5 m<sup>2</sup> située au rez-de-chaussée du  
bâtiment.

**Les enchères** ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un avocat inscrit au Barreau de Carpentras, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

**Occupation** : le bien est occupé par un locataire selon bail d'habitation meublé en date du 02/06/2019 moyennant un loyer mensuel de 450 € charges comprises.

**Conditions de la vente** : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

~~Les frais engagés~~ pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

## **POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :**

- Maître Lionel FOUQUET, Membre de la SELARL PYXIS AVOCATS, avocat poursuivant la vente, 243 Bd Albin Durand à Carpentras, Tél : 04.84.51.00.00 **qui, le cas échéant, peut être chargé d'enchérir.**
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Carpentras où le cahier des conditions de vente a été déposé.
- Auprès d'un avocat inscrit au barreau de CARPENTRAS.

Fait et rédigé à Carpentras,  
Le 11 août 2021

**Lionel FOUQUET**

AVOVENTES.fr